



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE
DIRECTEUR GENERAL

24.02.2009 D 01913

Bruxelles, le
DG MARE – F2/IV D(2009)

M. Antonio Cabral
Long Distance RAC
C/ Velazquez, 41 – 4º C
28001 Madrid
Espagne

Objet: Avis du LDRAC relatifs à l'expertise scientifique européenne et à l'harmonisation des données scientifiques au sein des organisations régionales de pêche

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier les membres du CCR Longue Distance pour leurs contributions sur le fonctionnement des organisations régionales de pêche (ORPs).

Je note votre inquiétude sur la participation des experts communautaires dans les Comités scientifiques au sein des ORPs thonières.

La Communauté est un des acteurs-clés au sein des ORPs, où elle est appelée à jouer un rôle majeur tant au niveau scientifique qu'au niveau des mesures de gestion des stocks. L'évaluation des stocks sert de base aux décisions prises par les ORPs. Par conséquent, la coordination et la participation des experts communautaires aux réunions scientifiques est très importante.

A cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que nous allons demander au Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) de se saisir de ces questions, qui pourront être traitées en plénière ou en groupe de travail spécifique.

Quant aux données scientifiques au sein des ORPs, la Commission partage votre avis sur l'importance pour ces organisations de disposer de données statistiques fiables, complètes et harmonisées.

Les ORPs ont encore des efforts à faire dans ce domaine et la Communauté compte y contribuer activement. A cet égard, dans le cadre de l'ICCAT, la Communauté a contribué en 2008 au fonds spécial pour améliorer la capacité des pays en développement.

Ce fonds vise entre autres:

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2) 299 11 11.
Bureau: J 99. Téléphone: ligne directe (32-2) 2956212.

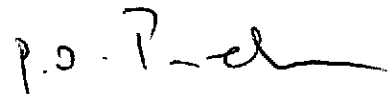
E-mail: isabelle.viallon@ec.europa.eu

- l'appui aux pays en développement pour améliorer leur capacité en matière de collecte des données sur les thonidés et à mettre en œuvre les Recommandations de l'ICCAT;
- la participation des scientifiques et gestionnaires provenant des pays en développement aux réunions scientifiques organisées par l'ICCAT;
- le soutien à la prise en charge des frais de participation des représentants des pays en développement aux différentes réunions de l'ICCAT où se discute la mise en œuvre des Recommandations de l'ICCAT;
- l'organisation d'ateliers de formation.

La Communauté continuera de financer ce type d'actions en 2009 et encouragera les autres ORPs à adopter le même type de mesures.

La Commission partage également votre avis selon lequel les Comités d'application des ORPs doivent examiner de façon détaillée le respect des obligations en matière de communication de données et donner les suites les plus appropriées aux cas de non respect.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,



Fokion Fotiadis